

Laurent PETRYNKA
Inspecteur d'Académie - Inspecteur Pédagogique Régional
Education Physique et Sportive
[Académie de la GUYANE](http://www.ac-guyane.fr)
www.ac-guyane.fr/eps
laurent.petrynka@ac-guyane.fr

Mieux connaître et comprendre la loi pour mieux l'appliquer
<http://www.loi.ecole.gouv.fr/>

1. Une approche globale de la loi

Un bilan de qualité et d'essoufflement

1.1. Un contexte

- Progrès importants depuis 1975 et 1989
Le **niveau monte**, Christian **Baudelot** - Roger **Establet**, 1989.
- Stagnation des indicateurs
Les sorties sans qualification et absence d'ascenseur social sont inacceptables
- Adaptation à une société en mouvement
Internet
- Résultats moyens (Europe) au regard d'investissements importants (Europe)
P.I.S.A.
<http://www.educ-eval.education.fr/pisa.htm>
- Rapport Thélot

Le miroir du débat reflète les débats de 22 sujets proposés au français

L'école doit se préoccuper de la maîtrise par les élèves de ce qu'ils doivent savoir

L'école doit instruire mais aussi éduquer

La réussite solaire ne peut résulter de l'école seule, les partenaires y contribuent également

L'école devrait redevenir l'école de la nation

Le rapport Thélot

C'est la notion de socle commun qui est essentielle. (Legrand 82 puis Bourdieu Gros 1989)

« Culture minimal à posséder à la fin de la scolarité »

« Culture commune garantie » (Dubet 1999 - 2004)

C'est un ensemble de savoir, savoir faire et savoir être déclinés en connaissances, compétences et règles de comportement. SCI, SCF.

Deux connaissances :

Maîtrise de la langue et des discours, calculs et opération.

Deux compétences :

Maîtrise d'une LV et des TIC

Un savoir être :

Éducation à la vie commune dans une société démocratique

La loi s'inspire du rapport Thélot, mais s'en détache aussi.

1.2. La déconcentration

Transfert de compétence au sein d'un service de l'état

Vers plus d'autonomie et de responsabilité

1.3. La décentralisation

Transfert de compétence de l'état vers les collectivités territoriales

Vers plus d'autonomie et de responsabilité

1.4. La L.O.L.F.

http://www.minefi.gouv.fr/lolf/5_1_2.htm

- 32 missions dont une mission interministérielle : enseignement scolaire
- Dans cette mission : 6 programmes
 - Enseignement scolaire public du premier degré
 - Enseignement scolaire public du second degré
 - Enseignement privé du premier et du second degré
 - Soutien de la politique de l'éducation nationale
 - Enseignement technique agricole
 - Vie de l'élève
- Dans chaque programme des actions → des objectifs → des indicateurs

Que retenir de la L.O.L.F. :

- *Vers plus d'autonomie et de responsabilité*
- *Fongibilité asymétrique*
- *Culture des moyens → Culture des résultats*

2. Des mesures

Ce qui va changer pour l'École

Le Parlement a adopté le 24 mars 2005 le texte du projet de loi d'orientation et de

programme pour l'avenir de l'École. La loi a été promulguée le 23 avril 2005. Des textes réglementaires en précisent les modalités de mise en œuvre.

Il est prévu que les mesures d'application de la loi soient applicables progressivement au cours de l'année scolaire 2005-2006.

La loi met en œuvre trois priorités décidées par le Gouvernement pour élever le niveau de formation des jeunes Français :

- **Faire réussir tous les élèves** : la France ne peut laisser 150 000 jeunes sortir du système scolaire sans diplôme ou qualification. A la fin de la scolarité obligatoire (6-16 ans) chaque élève doit être en possession d'un socle de connaissances et de compétences indispensables. Les élèves qui auront des difficultés à acquérir le socle de connaissances et de compétences se verront proposer un dispositif de soutien qui prendra la forme d'un « programme personnalisé de réussite éducative ». Parallèlement au socle commun, d'autres enseignements seront dispensés au cours de la scolarité obligatoire ;
- **Redresser la situation de l'enseignement des langues** : la loi prévoit la mise en place dans chaque rectorat d'une commission sur l'enseignement des langues vivantes étrangères. Des textes réglementaires devront préciser les modalités d'amélioration de l'enseignement des langues : meilleure formation des professeurs des écoles en langue, continuité de l'apprentissage de la langue entre l'école et le collège, introduction d'une seconde langue dès la classe de 5e, organisation de l'enseignement des langues au collège et au lycée, en groupes réduits, non plus par classe mais par paliers de compétences selon le cadre commun de référence du Conseil de l'Europe, valorisation de l'oral ;
- **Réformer la formation des maîtres** : la formation initiale des enseignants sera confiée à l'Université ; les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) prendront le statut d'école intégrée aux universités d'ici 2008. L'état fixera, dans un cahier des charges national, le contenu de la formation professionnelle des enseignants qui comportera trois volets : approfondissement de la culture disciplinaire ; formation pédagogique visant la prise en charge de l'hétérogénéité des élèves (notamment des élèves handicapés et les élèves atteints de troubles entraînant des difficultés d'apprentissage de la lecture et de l'écriture) ; formation du fonctionnaire du service public de l'éducation (en particulier dans ses relations avec les parents).

A l'issue de leur formation, les enseignants ne quitteront pas leur académie de formation pour leur première année d'exercice et l'affectation des nouveaux professeurs dans les zones difficiles sera évitée.

Par ailleurs, la loi engage la modernisation de l'Éducation nationale selon trois axes :

- **Mieux faire respecter les valeurs de la République** : les enseignements et les règles à respecter dans les écoles, collèges et lycées sont l'occasion de promouvoir et de mettre en œuvre les valeurs de tolérance et de respect des autres, l'égalité entre les femmes et les hommes et la responsabilité dans les comportements. Le brevet rénové des collèges comportera une note de vie scolaire. Les élèves et étudiants d'origine modeste les plus méritants seront mieux aidés grâce à des bourses de mérite revalorisées. Les élèves qui perturbent gravement le déroulement des classes seront temporairement pris en charge par des dispositifs relais dont le nombre sera accru ;
- **Mieux organiser les établissements et les enseignements** : un conseil pédagogique, placé sous la présidence du chef d'établissement, sera créé pour donner plus de cohérence aux enseignements. Le projet d'établissement devra préciser les modalités d'accueil et d'information des parents ainsi que leur association au processus d'orientation. Les collèges proposeront une option de

découverte professionnelle des métiers et des voies de formation qui y conduisent. Les lycées généraux et technologiques proposeront, après une seconde générale, des séries recentrées sur leurs spécialités. Le baccalauréat professionnel pourra être préparé en trois ou en quatre ans. Les lycées professionnels auront également pour mission de contribuer au succès du plan de relance de l'apprentissage ;

- **Mieux gérer le système éducatif** : compte tenu de l'importance des moyens alloués par la Nation, un effort de gestion sera conduit, notamment dans le cadre de contrats d'objectifs plus clairs conclus entre l'établissement scolaire et l'académie, par une meilleure utilisation du potentiel humain en matière d'aide et de remplacement (notamment de courte durée) et par la simplification des niveaux de décision entre les rectorats et les inspections académiques. Un Haut conseil de l'éducation donnera au Gouvernement des avis sur les questions relatives à la pédagogie et aux programmes, à l'organisation et aux résultats du système éducatif ainsi qu'à la formation des enseignants.

Quelles sont les mesures de la loi :

17 fiches au format PDF

- **Pour une école plus juste : l'école de la confiance**

Garantir à tous les élèves la maîtrise du socle commun
Soutenir les élèves en difficulté par un programme personnalisé
Mettre en place un nouveau brevet pour certifier le socle
Repenser les voies du lycée
Soutenir l'orientation et l'insertion
Scolariser les élèves handicapés et promouvoir la santé scolaire
Agir pour l'égalité entre les filles et les garçons
Multiplier les bourses au mérite

- **Pour une école plus efficace : l'école de la qualité**

Combattre les violences scolaires
Assurer le remplacement des enseignants absents
Améliorer le fonctionnement de la classe
Renforcer le projet d'établissement et contractualiser les établissements
Programmer le recrutement des enseignants
Rénover la formation initiale et continue des enseignants

- **Pour une école plus ouverte : l'école à l'écoute de la Nation**

Assurer la maîtrise des langues vivantes étrangères
Associer plus étroitement les parents à l'école
Faciliter l'accès à l'ordinateur et à Internet

Le calendrier 2005-2006

Il est prévu que les mesures suivantes d'application de la loi du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école soient applicables progressivement au cours de l'année scolaire 2005-2006 :

- **A l'école**

- aides spécialisées au profit des élèves qui éprouvent des difficultés graves et persistantes, notamment un programme personnalisé de réussite éducative ;
- actions particulières pour les élèves non francophones nouvellement arrivés en France ;
- adaptations pédagogiques et aides spécialisées pour les élèves présentant un handicap ou un trouble de la santé invalidant ;
- aménagements appropriés au profit des élèves intellectuellement précoces ou manifestant des aptitudes particulières ;
- enseignement de l'hymne national ;
- généralisation de l'enseignement d'une langue vivante aux élèves de cycle 3.

- **Au collège**

- programme personnalisé de réussite éducative pour les élèves qui éprouvent des difficultés ou qui manifestent des besoins éducatifs particuliers ;
- aménagements des examens et concours pour les candidats présentant un handicap ;
- formations partiellement ou totalement aménagées organisées pour les élèves présentant un handicap ou un trouble de santé invalidant ;
- aménagements au profit des élèves intellectuellement précoces ou manifestant des aptitudes particulières ;
- actions particulières pour l'accueil et la scolarisation des élèves non francophones nouvellement arrivés en France ;
- création des mentions "assez bien, bien, très bien" pour le diplôme national du brevet ;
- attribution d'une bourse au mérite aux collégiens boursiers qui obtiendront leur brevet avec une mention "bien" ou "très bien" ;
- création de l'enseignement de découverte professionnelle en classe de troisième ;
- extension du brevet informatique et internet (B2i) ;
- création d'un conseil pédagogique dans chaque collège ;
- allègement de la composition de la commission permanente ;
- possibilité pour les établissements de mettre en place des expérimentations pédagogiques.

- **Au lycée**

- nouvelle organisation des séries sciences et technologies de gestion (STG) en classe de première ;
- création du label "lycée des métiers" délivré aux lycées qui préparent à une gamme de diplômes et titres nationaux allant du CAP aux diplômes d'enseignement supérieur, et qui mettent en place des partenariats avec la Région et les milieux professionnels ;
- aménagements des examens et concours pour les candidats présentant un handicap ;
- allègement de la composition de la commission permanente ;
- possibilité pour les établissements de mettre en place des expérimentations pédagogiques avec l'accord du Recteur ;
- admission à un brevet de technicien supérieur dorénavant de droit pour les élèves et les apprentis qui ont obtenu une mention "bien" ou "très bien" au baccalauréat professionnel correspondant au même champ de métier.

- **Langues vivantes à tous les niveaux**

- généralisation de l'apprentissage de la première langue vivante au cycle III (CE2, CM1, CM2) ;
- épreuve obligatoire de langue au concours de recrutement des professeurs des écoles ;
- orientation de l'enseignement vers la pratique de l'oral (compréhension et expression) ;
- dédoublement des classes pour la première langue vivante en terminale générale ;
- création des commissions académiques sur l'enseignement des langues vivantes étrangères ;
- préparation de la mise en place des certifications du Cadre commun européen de référence en langue vivante ;
- organisation des classes en groupes de compétences.

- **A l'IUFM**

- mise en place d'une épreuve orale obligatoire de langue vivante au concours de recrutement des professeurs des écoles, dès la session 2006.

- **Organisation du système éducatif**

- création du Haut conseil de l'éducation, organe consultatif indépendant, qui sera chargé notamment d'élaborer le contenu du socle commun de connaissances et de compétences et de le décliner dans le cadre des programmes et des cursus scolaires ;
- simplification du fonctionnement des établissements avec des commissions renouvelées dans leur composition et renforcées dans leurs attributions.

3. Une évolution des missions et de la culture enseignante

Une juste tension entre autonomie et responsabilité

Mission du professeur exerçant en collège, en lycée d'enseignement général et technologique ou en lycée professionnel

Circulaire n°97-123 du 23/05/1997

L'autonomie pédagogique de l'enseignant s'exerce dans le respect des principes suivants :

- Les élèves sont au centre de la réflexion et de l'action du professeur, qui les considère comme des personnes capables d'apprendre et de progresser et qui les conduit à devenir les acteurs de leur propre formation;
- Le professeur agit avec équité envers les élèves; il les connaît et les accepte dans le respect de leur diversité il est attentif à leurs difficultés;
- Au sein de la communauté éducative, le professeur exerce son métier en liaison avec d'autres, dans le cadre d'équipes variées;
- Le professeur a conscience qu'il exerce un métier complexe, diversifié et en constante évolution. Il sait qu'il lui revient de poursuivre sa propre formation tout au long de sa carrière. Il s'attache pour cela à actualiser ses connaissances et à mener une réflexion permanente sur ses pratiques professionnelles.

➤ **Exercer sa responsabilité au sein du système éducatif**

Situer son action dans le cadre de la mission que la loi confère au service public d'éducation

Contribuer au fonctionnement et à l'évolution du système éducatif

➤ **Exercer sa responsabilité dans la classe**

Connaître sa discipline

Savoir construire des situations d'enseignement et d'apprentissage

Savoir conduire la classe

➤ **Exercer sa responsabilité dans l'établissement**

E.P.L.E.

Professeurs principaux

Equipes

Projet d'établissement

T.D. Selon vous quels sont les évolutions liées à vos missions

➤ Exercer sa responsabilité au sein du système éducatif

-
-
-
-
-
-
-
-
-

➤ Exercer sa responsabilité dans la classe

-
-
-
-
-
-
-
-
-

➤ Exercer sa responsabilité dans l'établissement

-
-
-
-
-
-
-

